



YACHT - CLUB DE QUÉBEC

INSTRUCTIONS DE COURSE VOLVO-YCQ SAISON 2011 ¹

1. ORGANISATION DES COURSES

Les courses du YCQ sont organisées par le Comité des activités nautiques et sociales. Pour chacune des régates, le comité voit à nommer les officiels responsables de l'organisation technique et du déroulement de l'épreuve.

2. RÈGLES

La présente série de courses est régie par les présentes instructions de course ainsi que par les règles de course de l'ISAF ² (édition 2009-2012), les prescriptions de l'Association canadienne de yachting (ACY) et celles de la Fédération de voile du Québec (FVQ). En cas de contradiction, les règles des présentes instructions ont priorité.

3. RESPONSABILITÉ

La sécurité d'un voilier et de son équipage est à l'entière responsabilité du propriétaire du voilier ou, en son absence, de son représentant (skipper). Il est de la responsabilité du propriétaire de vérifier et de garantir l'état de son voilier et des équipements, d'avoir à bord les accessoires de sécurité requis (dont ceux spécifiés par la Garde côtière canadienne) et de voir à ce que le voilier soit opéré par un équipage compétent. Le propriétaire doit de plus détenir une assurance responsabilité qui couvre le voilier et l'équipage ainsi que tout dommage causé à autrui par sa faute. La décision de prendre le départ demeure l'entière responsabilité du propriétaire ou de son skipper.

Le plan d'eau sur lequel se déroulent nos régates comporte plusieurs défis pour nos concurrents, à savoir les courants, les marées ainsi que le trafic maritime. Dans un souci du respect de la sécurité, de l'intégrité et de l'esprit sportif, nous rappelons aux équipages la règle 69 de l'ISAF (2009-2012), qui fait état de l'allégation de mauvaise conduite notoire, ainsi que la règle 9 du Règlement sur les abordages (C.R.C., ch. 1416, 9 juin 2010) qui traite des chenaux étroits. Dans cette dernière, il est prescrit que " [...] les navires à voile ne

¹ Révisé le 29 mai 2011, pour inclure les changements de l'année 2011 : Retrait des parcours préétablis
Révisé le 5 juillet 2010, pour inclure la règle de disqualification possible en cas de non respect des règles de sécurité en rapport avec les abordages.

Révisé le 12 juin 2010, Ajout de nouveaux parcours plus courts en Annexe "A" et ajout d'une Annexe "B" contenant une table de correspondance entre le système "alphabétique" et l'ancien système "numérique".

² Révisé le 31 mai 2010, ajout du parcours #5 et rappel sur la règle 20.1 en Annexe "A".

Tenir compte des modifications qui auraient pu être apportées depuis l'édition première de ces règles.

peuvent gêner le passage des navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur d'un chenal étroit ou d'une voie d'accès ".

Pour préserver la bonne entente avec la Garde côtière canadienne et Transports Canada qui nous permettent de maintenir nos activités dans la zone portuaire, le Comité de course se réserve le droit de disqualifier d'une course ou de toutes les courses du championnat, un bateau qui aurait contrevenu aux règles ci-haut mentionnées. De plus, toute plainte formelle d'un navire de la marine marchande auprès des autorités concernées pourrait entraîner la disqualification du bateau fautif par le Comité de course pour ladite régates, ceci ayant des répercussions directes sur le résultat de la course et au classement cumulatif.

4. ÉLIGIBILITÉ À LA RÉGATE

Chacune des courses est ouverte aux membres du YCQ et aux visiteurs. Cependant, seuls les membres du YCQ auront le droit de cumuler des points pour le Championnat de voile Volvo-YCQ. Les visiteurs qui désirent participer sont tenus de s'inscrire dans la classe appropriée telle qu'établie par le comité du YCQ.

L'inscription se fait au moins 30 minutes avant l'heure prévue de départ sur la feuille prévue à cette fin dans le pavillon du YCQ. L'inscription par VHF est autorisée en autant que le bateau soit connu du Comité de course.

Tous les skippers doivent être membres de la Fédération de voile du Québec³.

5. PROGRAMME DES RÉGATES

Le programme des courses est présenté sur le site WEB du YCQ. Le comité peut par contre modifier le nombre et l'horaire des courses et des régates.

6. PARCOURS

Le parcours d'une course est établi selon une des deux méthodes suivantes :

- Par le comité immédiatement avant la séquence de départ et ce, selon les indications présentées à l'annexe « A ».
- Parcours remis au moment de l'inscription.

7. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Le Comité de course se réserve le droit de modifier les présentes instructions de course. Toute modification sera affichée à partir de la période d'inscription au tableau officiel identifié à cette fin et situé dans les locaux ou sur le terrain du club.

³ À noter qu'un membre du YCQ participant aux régates est automatiquement enregistré comme membre auprès de la FVQ par le club.

8. RETARD OU ANNULATION

Un départ de course que le comité décide de retarder est annoncé par l'envoi du pavillon Aperçu accompagné de deux signaux sonores. Le pavillon Aperçu, accompagné d'un signal sonore, est affalé une minute avant que la séquence de départ régulière ne débute.

L'annulation d'une course dont le départ a été donné est indiquée par l'envoi du pavillon N accompagné de trois signaux sonores. Cette course sera reprise si le pavillon N est ensuite affalé (un signal sonore). L'annulation de toutes les courses de la journée est annoncée par l'envoi des pavillons N sur A.

9. AVIS AUX CONCURRENTS

L'envoi du pavillon L indique qu'un avis est émis. Les concurrents doivent passer à portée de voix pour prendre connaissance de l'avis. L'avis sera aussi transmis par radio VHF (canal 72).

10. LIMITE DE TEMPS

Les limites de temps des courses sont spécifiées avec les parcours de course. La limite de temps d'une course est établie en fonction de l'un ou de l'autre des deux critères suivants :

- Heure limite (qui s'applique à toutes les classes).
- Durée (qui s'applique à chacune des classes; le calcul de la durée débute avec le signal de départ de la classe).

Lorsqu'aucun voilier ne termine la course avant cette limite, la course est annulée.

Lorsqu'au moins un voilier de la flotte termine avant la limite de temps spécifiée, le "temps additionnel" indiqué avec le parcours est ajouté à l'heure d'arrivée de ce premier voilier et la limite de temps de la course est alors définie selon celui des deux critères suivants qui donne la limite la plus tardive :

- Limite de temps spécifiée avec le parcours.
- Heure d'arrivée du premier voilier de toutes les classes auquel on ajoute le "temps additionnel".

Lorsqu'il n'y a aucune indication spécifique quant à la limite de temps pour une course, celle-ci est fixée à une heure après l'arrivée du premier voilier. Quand la limite n'est pas définie, le comité pourra aussi décider d'annuler la course s'il devient évident qu'aucun voilier ne pourra terminer dans un délai raisonnable.

11. CLASSES ET HANDICAPS

La flotte est habituellement séparée en cinq classes, en se référant au handicap de base⁴ :

Pavillon⁵

Classe Commodore:	handicap de 150 et moins	Jaune
Classe Vice-commodore:	handicap 151 et plus	Vert
Classe Monotype	handicap de 159 à 180 (26' et moins)	Blanc
Participation A	handicap de 150 et moins	Violet
Participation B	handicap de 151 et plus	Violet

Le Comité de course se réserve le droit d'intégrer une nouvelle classe ou de modifier ces classes.

⁴ Le handicap de base est celui qui est assigné avec spi.

⁵ Le pavillon de classe doit être frappé au pataras pour la durée de la course.

12. DÉPARTS

Les départs de course sont donnés selon la séquence prévue à la règle 26 des règles de l'ISAF. Les signaux suivants sont utilisés:

Signal	Voyant	Signal sonore	Temps
Attention	Envoi du pavillon de classe	Corne (court)	5 minutes avant le départ
Préparatoire	Envoi du pavillon P	Corne (court)	4 minutes avant le départ
Une minute	Pavillon P baissé	Corne (long)	1 minute avant le départ
Départ	Pavillon de classe baissé	Corne (court)	Départ

(Le Pavillon «P» est un pavillon de fond bleu avec un carré blanc au centre)

L'ordre de départ entre les différentes classes est établi par le comité, selon le type de parcours. **Les signaux visuels émis (envoi du pavillon de classe) dictent l'ordre des départs.**

Typiquement, l'ordre des départs sera le suivant : Monotype, Commodore et Vice-commodore qui est fait conjointement avec les classes Participations A et B. Si le nombre de bateaux de ce dernier départ est supérieur à 10, un quatrième départ sera fait séparément pour les classes Participations A et B.

L'intervalle entre les départs est de cinq minutes.

Dans la mesure du possible, on annonce sur VHF, la classe à prendre le départ au début de la séquence de cinq minutes et juste avant le compte à rebours des 10 dernières secondes précédant le départ de la classe.

13. UTILISATION DU MOTEUR AVANT LE DÉPART

Le moteur d'un voilier doit être arrêté ou mis au neutre avant l'envoi du signal « Une minute », autrement dit, aussitôt que le drapeau "P" est amené.

14. UTILISATION DU SPINNAKER AVANT LE DÉPART

L'envoi (hissage) d'un spinnaker ou de toute voile de ce type, avec ou sans chaussette, ne peut débuter qu'après avoir franchi la ligne de départ. L'utilisation du spinnaker est toutefois acceptée pour franchir la ligne si le signal de départ a été donné depuis plus de deux minutes.

Le comité a autorité pour juger du fait que l'envoi est débuté avant la ligne. Une décision

en ce sens de la part du comité est sans appel. Les noms ou les numéros de voile des voiliers fautifs sont hélés à la voix et, dans la mesure du possible, annoncés par radio VHF sur le canal 72. Un voilier fautif doit reprendre son départ sinon il sera considéré comme ayant manqué à prendre son départ. La responsabilité de reprendre le départ revient au fautif et ce dernier ne peut alléguer qu'il n'a pas entendu son rappel.

15. LIGNE DE DÉPART ET AIRE DE DÉPART

Sauf s'il y a une indication contraire dans le parcours de course, la ligne de départ est une ligne imaginaire entre la marque de départ (Bouée YCQ pour les courses de semaine) et le mât arborant le signal de départ.

Tout voilier dont ce n'est pas la séquence de départ doit se tenir en dehors de l'aire de départ laquelle est définie comme étant une zone de 700 pieds (200 mètres) de rayon autour de la bouée YCQ⁶.

Un voilier qui pénètre dans l'aire de départ après qu'un premier signal d'attention ait été envoyé mais avant le signal préparatoire de sa classe est considéré comme fautif et s'expose à être disqualifié par le comité. Un tel voilier fautif pourra aussi être disqualifié s'il nuit à un voilier dont le signal préparatoire a été donné et que ce dernier lève un protest contre le fautif.

16. RAPPELS

Rappel individuel

Si un ou quelques voiliers ont pris prématurément le départ, le comité commande un rappel individuel pour les fautifs en hissant le pavillon X accompagné d'un signal sonore. Les noms ou les numéros de voile des voiliers fautifs sont hélés à la voix et, dans la mesure du possible, annoncés par radio VHF sur le canal 72. Un voilier fautif doit reprendre son départ sinon il sera considéré comme ayant manqué à prendre le départ. La responsabilité de reprendre le départ revient au fautif et ce dernier ne peut alléguer qu'il n'a pas entendu son rappel.

Rappel général

Lorsqu'un trop grand nombre de voiliers ont passé la ligne de départ prématurément, le comité peut commander un rappel général en hissant le pavillon 1er substitut accompagné de deux signaux sonores.

Le rappel général d'une classe n'affecte en rien la séquence des prochains départs prévus.

Nouveau départ suite à un rappel général

⁶ C'est la distance actuelle entre la bouée YCQ et le cabanon de course sur la jetée.

Suite à un rappel général, le nouveau départ de la classe concernée est repris après le départ de la dernière classe qui doit partir. La procédure de départ recommence alors par l'envoi du signal préparatoire de la classe concernée une minute après l'amenée du pavillon 1er substitut accompagné d'un signal sonore. Lorsqu'il y a un rappel général pour plus d'une classe, les nouveaux départs se suivent par intervalles de cinq minutes.

17. ARRIVÉE

Il est de la responsabilité du concurrent d'être visible et reconnaissable par le comité. C'est aussi à lui de s'assurer que son arrivée a bien été enregistrée par le comité.

18. RÉDUCTION DE PARCOURS

Le comité peut terminer une course en formant une ligne d'arrivée entre une marque de parcours et LE BATEAU COMITÉ ou tout autre point prévu selon le parcours. La ligne d'arrivée sera alors entre la marque de parcours et le pavillon S.

Dans les cas où une réduction de parcours est prévue dans le texte décrivant le parcours, le comité peut modifier le parcours normal et adopter le parcours réduit selon les indications. Le pavillon C sera alors visible près de la marque de parcours prévue pendant que les concurrents la contourneront.

Dans la mesure du possible, un parcours réduit sera annoncé sur VHF (canal 72) à intervalle régulier par le comité. Il est toutefois de la responsabilité des concurrents de vérifier si un bateau arborant le pavillon C ou le pavillon S est situé près d'une marque et, le cas échéant, d'adopter le parcours réduit ou de franchir cette ligne d'arrivée.

19. ABANDON

Un voilier qui abandonne une course doit signifier clairement son abandon en s'écartant du parcours pour éviter de nuire aux autres concurrents. Il doit de plus en aviser le Comité de course dans les meilleurs délais (VHF - canal 72).

20. SYSTÈME DE HANDICAP

Le système de handicap retenu est le PHRF. Les handicaps sont basés sur ceux de la jauge PHRF-LO (<http://www.phrf-lo.org/>)⁷. Les règles de la jauge sont considérées comme faisant partie intégrante des présentes instructions sauf que, mis à part le choix de s'inscrire avec ou sans spi, aucune altération à un voilier ou à ses équipements ne permettra d'améliorer le handicap de celui-ci par rapport au handicap de base.

La liste des handicaps est publiée en début de saison sur le site du YCQ à partir de la liste émise par PHRF-LO au début de mai de l'année courante. Une période de 10 jours sera allouée aux concurrents pour "contester" leur handicap.

Lorsqu'un voilier est inscrit avec spi dans une course, ce choix ne pourra être modifié par la suite au cours de la saison.

Le Comité de course se réserve le droit de réajuster le handicap pour un modèle de voilier dont le handicap est compilé à partir de moins de trois unités. Un handicap est attribué par le Comité de course pour les voiliers qui ne figurent pas dans la plus récente édition du PHRF-LO.

21. CLASSEMENT ET DÉCOMPTE DES POINTS

Le classement des voiliers pour chacune des courses est calculé en utilisant la méthode "temps sur temps" appliquée aux handicaps PHRF en incluant, dans certains cas, une correction pour tenir compte du courant⁸. Un classement est établi pour chacune des classes. Un classement général de tous les concurrents est aussi utilisé lorsqu'un trophée particulier est en jeu.

Pour le classement d'une régata comprenant plus d'une course ainsi que pour l'ensemble des courses de la saison (lorsqu'il y a un tel classement), la compilation des résultats se fera selon la méthode "Système de point a minima" décrite à l'annexe A des règles de l'ISAF. On tiendra alors compte pour ce calcul de tous les voiliers inscrits même si certains ne participent pas à toutes les courses.

Le calcul des résultats pour le Championnat de voile Volvo-YCQ se fera en compilant seulement les courses du soir en équipage et ce, pour les meilleurs résultats de 60% des courses de la saison (nombre de courses arrondi à l'unité supérieure⁹). Advenant la situation où il y aurait des participants externes, c'est la position obtenue lors de la course qui sera retenue pour fin de classement cumulatif.

22. RÉCLAMATIONS (protêts)

⁷ Performance Handicap Racing Fleet – Lake Ontario

⁸ Cette correction pourra être appliquée pour les courses de soirée étant la grande plage de handicap.

⁹ Ex. 60% de neuf courses est égale à 5.4, on considérera alors les six meilleurs résultats.

Pour être admissible, toute réclamation doit être logée conformément à la règle 61 de l'ISAF. Une réclamation doit être logée par écrit, sur le formulaire prescrit, au plus tard une heure après la fin de chaque course. Les réclamations seront ensuite entendues dans les meilleurs délais possibles par un jury d'au moins trois personnes nommées par le Comité de course. Celles-ci auront 15 jours pour rendre leur décision finale. S'il y a lieu, les résultats corrigés seront transmis à la course suivante.

Selon l'article 44 des Règles de course, un voilier susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 des Règles peut effectuer une pénalité de remplacement au moment de l'incident (rotation de 720°).

23. AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Les résultats seront affichés au tableau officiel après chaque course. Le tableau permanent du Comité de course se trouve sur le mur faisant face à l'escalier pour se rendre au premier étage près du casse-croûte et du bar.

Ces résultats seront officiels s'il y a un ou plusieurs protêts. Les résultats sont aussi affichés sur le site WEB du YCQ (<http://www.ycq.ca/courses.html>).

Bonne voile !

ANNEXE « A » PARCOURS¹⁰

Le Comité de course affichera le parcours au moins 5 minutes avant le début de la séquence de départ. Il sera identifié par des numéros sur un fond de couleur (rouge ou vert). La couleur des panneaux indique de quel côté il faut laisser la marque. Le parcours se lit de gauche à droite.

Les marques sont les suivantes :

Marque de parcours (bouée)	Numéro
YCQ	1
Q6	2
Q4	3
K168	4
Q7	5
Q11	6
QC3	7
Q16	8
Quai de « Cageux »	9
Limite D	D
Limite F	F
Rocher Maranda	M
En aval de la Q4	P

Exemple de parcours

1 (fond rouge) - 6 (fond rouge) - 1 (fond vert) - 2 (fond rouge) - 1 (fond rouge)

- Départ du YCQ vers l'ouest en laissant la bouée du YCQ sur bâbord
- Laisser la Q 11 sur bâbord
- Laisser la bouée du YCQ sur tribord
- Laisser la Q 6 sur bâbord
- Arrivée au YCQ en laissant la bouée sur bâbord.

¹⁰ Pour 2011, le Comité de course a installé deux bouées (9 et « P ») près des rives afin de rendre les parcours plus intéressants et augmenter les manœuvres. Ces bouées sont mouillées dans plus de 30 pieds d'eau, cependant l'espace entre ces celles-ci et les "cailloux" est limité, c'est pourquoi le ou les bateaux non prioritaires sont en droit de demander de la place selon la règle 20.1 en hélant le concurrent visé.

Le bateau hélé doit réagir soit en virant de bord aussitôt que possible, soit en répondant immédiatement "vous virez de bord" tout en donnant au bateau-demandeur la place nécessaire pour virer de bord tout en cherchant à l'éviter.

